



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Vosges

Commune : Fréville

Autres communes :

R500

Appellation : Croix monumentale

Monument(s)

Appellation : Croix monumentale

Protection : classement

Arrêté : classement le 03/06/1908

Étendue de la protection : Croix de village en pierre, fin du XVI^e siècle : classement par arrêté du 3 juin 1908

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.